Les news de la vie associative !

Contact : Marc HUET 06 10 12 74 20 et vie.associative@oust-broceliande.bzh

FORUM DES ASSOCIATIONS : SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2019 à GUER

L'édition 2019 du forum des associations se déroulera le samedi 7 septembre de 14h à 18h sur le complexe St Gurval à Guer. La fiche d'inscription pour les associations est à demander par mail au service vie associative à l'adresse vie.associative@oust-broceliande.bzh ou téléchargeable sur le site d'OBC http://www.oust-broceliande.bzh/accueil_obc/culture_sports_et_loisirs/associations_sportives. Une réunion de préparation est prévue le mardi 21 mai à 18h30 au centre ressources à Guer.

PANA

Point d'Appui au Numérique Associatif

Fiches pratiques

Plusieurs fiches pratiques sont à votre disposition, il suffit d'en faire la demande auprès du service Vie Associative d'OBC :

- Communiquer sur Internet,
- Réaliser un diagnostic numérique,
- Financement participatif,
- Réglementation Générale Protection des données,
- Les outils collaboratifs,
- 5 étapes pour intégrer un outil numérique dans son association,
- Communiquer sur les réseaux sociaux,
- Diversifier ses sources de financement avec le numérique,

Plus d'informations sur le Site PANA

Les Groupements d'Employeurs (GE)

Créé par une loi de 1985, le GE est un outil de "mise à disposition de personnel " réglementé qui permet à des employeurs de se regrouper pour embaucher en commun un ou plusieurs salariés. Il peut concerner le secteur marchand ou le secteur non marchand. Ce dernier peut regrouper associations et collectivités territoriales. Si les employeurs y trouvent un gros intérêt, les employés peuvent constituer par l'addition de missions des emplois à temps complet. Les différents Groupements d'employeurs en Bretagne regroupent 2000 entreprises pour 1100 emplois partagés, dans le monde agricole, du tourisme, des métiers de bouche, du sport, de la culture etc..Dans le Morbihan, VENETIS et ACTIVY sont les GE multisectoriels les plus connus mais n'ont aucun adhérent associatif.

Découvrez ci dessous trois GE qui peuvent concerner le milieu associatif vous sont présentés ci dessous. Pour plus d'info sur les GE non marchands, vous pouvez consulter la page suivante: https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/GuideGE.pdf

GESPR
L'emploi du temps partagé

Exclusivement dans le domaine du sport, le GESPR met à la disposition des associations sportives et des collectivités des éducateurs sportifs diplômés dans de nombreux domaines d'activité. basé à Redon, le GE intervient déjà sur OBC.
Contact:
anthony.guillo@gespr.bzh
https://www.gespr.bzh/

gesticulteurs
créons groupés !

Les Gesticulteurs s'adressent uniquement aux structures culturelles telles qu' une compagnie, un équipement culturel, un festival, une collectivité, une librairie... Ils répondent à des demandes dans les domaines de l'administration, la diffusion, la production, la communication... dans le secteur du spectacle vivant.
Contact: 02 30 96 12 23
http://gesticulteurs.org/

Geose
Osez le partaGE

GEose est un groupement d'employeurs multisectoriel, implanté à Redon, il regroupe 21 structures employeuses dans le secteur de l'industrie, du bâtiment, du commerce et des associations. les métiers proposés relèvent de la comptabilité, l'accueil, l'administration, les RH, la logistique...
Contact: 02 99 71 99 92
https://www.geose.bzh/groupement-employeur-redon/

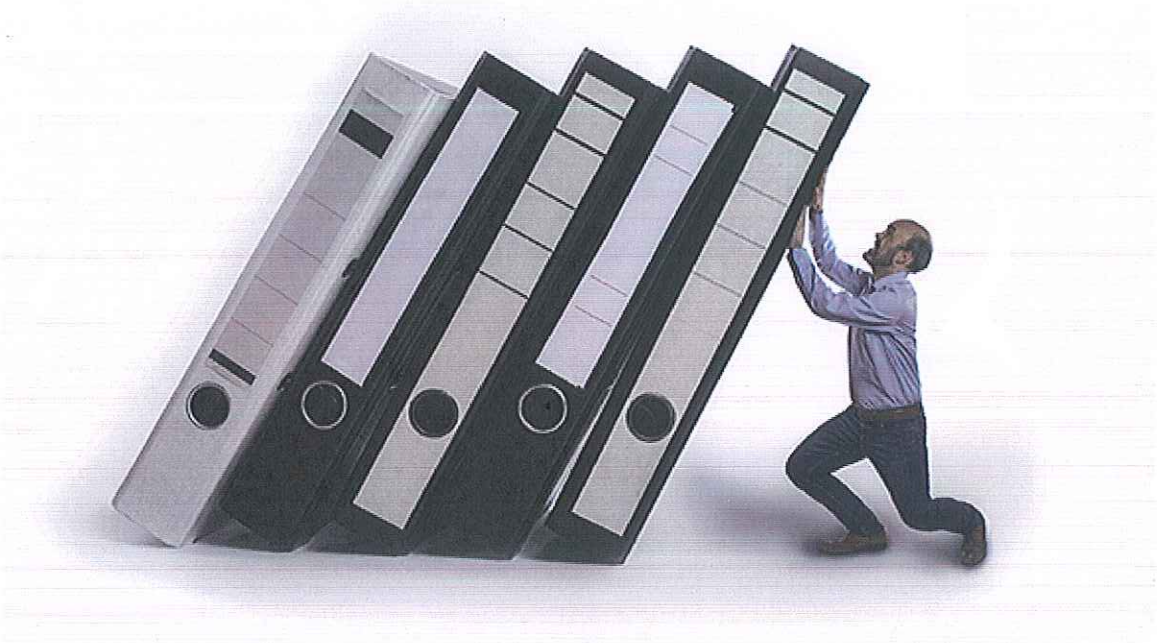

Combien de temps conserver les documents de l'association?

Une association est tenue de conserver un certain nombre de documents. La durée de cette obligation varie suivant leur nature. Certaines ne doivent pas être conservées, c'est le cas des informations

relatives aux membres après leur départ.

Doivent être conservés:

Pendant toute la vie de l'association (et au delà) : La déclaration de l'association, le recipissé de déclaration, la demande d'insertion au JO, son extrait, les statuts modifiés, les règlements intérieurs modifiés.

Pendant 5 ans, **les documents relatifs au fonctionnement de l'association**: Convocation AG, feuille d'émargement et pouvoir, PV d'assemblée, bilan d'activité, rapport commissaire au compte

Pendant 6 ans **les document fiscaux** : toute pièce et le double des reçus des dons déductibles des impôts

10 ans après la clôture de l'exercice, **les documents comptables**, livres, registres et pièces justificatives.

La conservation **des documents relatifs au personnel** varie:

5 ans pour les bulletins, les contrats, les documents relatifs aux salaires, les déclarations d'accident du travail

3 ans pour les documents relatifs aux cotisations sociales et taxes sur les salaires

1 ans pour la comptabilisation des horaires des salariés

Pour les documents civils ou commerciaux:

Bail : 5 ans après la fin du contrat

Documents bancaires : 5 ans

Police d'assurance : 2 ans après la fin du contrat

Contrat commercial : 5 ans

Documents relatifs à la protection intellectuelle : 5 ans après la fin de la protection

Contrat conclus par voix électronique (+120€):10 ans à partir de la livraison ou de la prestation.

Une convention entre l'AMPM et le CDOS 56

L'association des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan et le Comité Départemental Olympique ont signé une convention de partenariat pour collaborer sur "les enjeux actuels et futurs" de la pratique sportive. Signée en décembre 2018, La convention permet aux collectivités locales du Morbihan d'accéder au Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) du CDOS 56. Elle met en place une collaboration entre les parties sur les différents enjeux du développement de la pratique sportive tels que l'utilisation optimale des équipements, le développement de la voie éducative du sport, les nouvelles pratiques sportives. Enfin, Paris 2024 n'étant pas loin, l'AMPM se positionne aussi sur le label "terre de jeux 2024", avec l'ambition de pouvoir accueillir des délégations étrangères.

Quelques liens internet utiles...

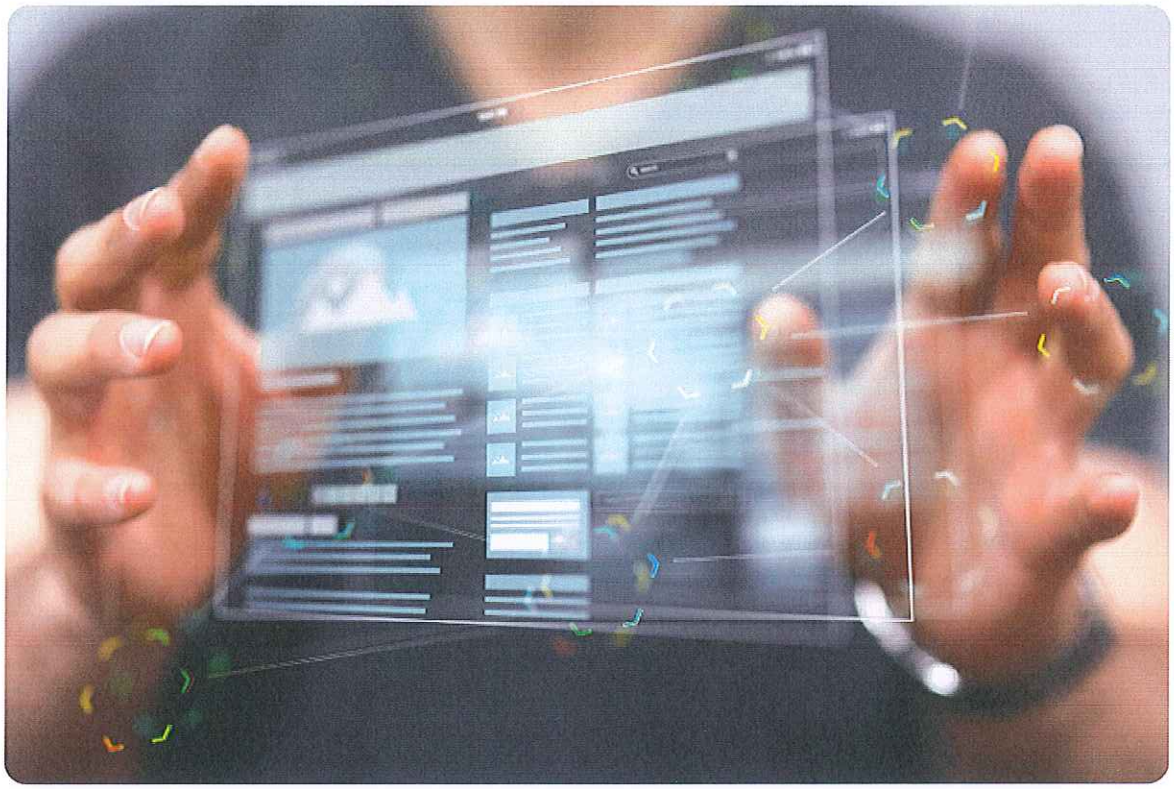

Pour consulter, chercher une association du territoire d'OBC, rendez-vous sur le site d'OBC.

www.oust-broceliande.bzh

Pour toute démarche liée aux associations (de la création à la dissolution)

https://www.associations.gouv.fr

Pour contacter le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) qui fait office de CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles) pour tout ce qui a trait notamment à l'emploi associatif et la formation des bénévoles

http://morbihan.franceolympique.com/accueil.php

De l'Oust à Broceliande communauté
Service Vie associative
vie.associative@oust-broceliande.bzh

© 2019 De l'Oust à broceliande communauté

Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez ici